

Finances

REF : DAF2016038

Signataire : AC/JB

Séance du Conseil Municipal du 15/09/2016

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Versement d'une avance remboursable à l'association Régie de quartier de la Maladrerie - Approbation d'une convention liant la Ville à l'association et autorisation de signature

EXPOSE :

En 2001, la commune a décidé de soutenir la création d'une régie de quartier, pour le quartier « Maladrerie-Emile Dubois ». Cette dernière est depuis labellisée par le Comité National de Liaison des Régies de Quartier (CNLRQ).

Pour rappel, l'objectif de la régie de quartier de la Maladrerie-Emile Dubois est de contribuer à construire une citoyenneté urbaine, de retisser des liens sociaux sur le quartier, d'y créer des formes d'activités inédites, de participer aux initiatives locales, de valoriser les liens intergénérationnels. Les activités y sont menées avec la souci d'insertion professionnelle de ses salariés et des habitants qui s'adressent à elle.

L'association Régie de Quartier de la Maladrerie a sollicité l'intervention de la Ville d'Aubervilliers en raison de difficultés financières qu'elle rencontre depuis plusieurs années et qui se traduisent notamment par :

- Un exercice 2015 fortement déficitaire de l'ordre de - 80 000 €
- L'absence de fonds propres
- Des difficultés de trésorerie

Cette fragilité financière s'explique par plusieurs phénomènes. La Régie de quartier a ainsi connu des difficultés de débouchés sur ces partenariats et activités « historiques » alors même qu'elle menait une stratégie de développement parfois expérimentale vers de nouvelles activités (objets connectés, lavage voitures ...) dont l'équilibre financier reste encore à consolider. Des défaillances interne à la structure et à son organisation administrative, financière et d'encadrement sont également à regretter.

Face à l'urgence de la situation financière, un plan de restructuration de l'association et de ses activités a été élaboré avec pour objectif de rétablir la situation et de redonner de l'oxygène à la structure. Sans ce plan de restructuration, la disparition de la structure était en question.

Cette restructuration repose sur 3 axes et se traduit par 3 licenciements économiques :

- consolider les « activités historiques » de l'association et à assurer un développement équilibré entre « activités historiques » et « nouvelles activités »
- réorganiser les fonctions d'encadrement et de coordination au sein de la structure
- rationaliser l'organisation administrative et comptable de l'association et favoriser le développement de l'expertise sur ces domaines

Afin de mettre en œuvre ce plan de restructuration, l'association sollicite la ville pour une avance de trésorerie remboursable de 60 000€. Le remboursement se fera de manière différé (1 an de décalage) et s'étalera sur une durée de 5 ans, conformément au projet de convention liant la Ville à l'association. L'association sera également amenée à solliciter la ville pour une garantie bancaire mais cela fera l'objet d'une future délibération en Conseil car les négociations de prêts sont encore en cours.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 40

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 SEPTEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 15 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 05 Septembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG, M. RUER Marc. Adjoint au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par : M. KADDOURI Nourredine
M. CHOUDER Fethi	Représenté par : M. BENKHELOUF Boualem
M CHIBAH Salah	Représenté par : Mme VALLY Sophie
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par : Mme MERCADER Y PUIG
Mme RABAH Hana	Représentée par : M. KARROUMI Sofienne
M. RACHEDI Hakim	Représenté par : M. AIT-BOUALI Omar

Mme Nadia LENOURY représentée par M. Damien BIDAL à partir de la question n°150

Absents : Mme MILLA Josiane, M. ZORGANI Mourad, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et du contrôle de gestion

Finances

REF : DAF2016038

Signataire : AC/JB

OBJET : Versement d'une avance remboursable à l'association Régie de quartier de la Maladrerie - Approbation d'une convention liant la Ville à l'association et autorisation de signature

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 modifiant le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la demande d'avance remboursable présentée par l'association Régie de quartier de la Maladrerie,

Vu le projet de convention relatif au versement par la Commune d'Aubervilliers d'une avance remboursable au profit de l'association Régie de quartier de la Maladrerie,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE le versement d'une avance remboursable de 60 000 € à l'association Régie de quartier de la Maladrerie qui sera remboursée selon l'échéancier indiqué dans la convention ;

DIT que l'avance et le remboursement seront comptabilisés aux imputations suivantes :

	service	chapitre	article	fonction	code action
En dépenses (avances)	701	27	274	524	REGIEMAL
En recettes (remboursement)	701	27	274	524	REGIEMAL

APPROUVE le projet de convention relatif au versement par la Commune d'Aubervilliers d'une avance remboursable au profit de l'association Régie de quartier de la Maladrerie,

AUTORISE la Maire à signer ladite convention.



L'adjoint délégué
Féthi CHOUDER

Reçu en préfecture le : 16/09/2016

Publié le : 16/09/2016

Certifié exécutoire le : 16/09/2016

L'adjoint délégué

Féthi CHOUDER

